



Enfin arrivée à bon port
à Catane (Italie), Etaidal,
22 ans, berce sa fille.
À Damas, sa maison a
été détruite par des
bombardements il y a
trois ans.

Protection des personnes relevant de la compétence du HCR



On assiste actuellement à une augmentation dramatique des déplacements forcés dans le monde, causée par la multiplication de nouvelles crises et par la poursuite des situations d'urgence existantes.

La nécessité d'un régime solide de protection internationale se fait plus que jamais sentir. L'espace d'asile se rétrécit et il y a manifestement des difficultés d'accès aux territoires et à la protection dans toutes les régions.

En 2016 et 2017, le HCR continuera d'aider les États à renforcer leurs systèmes de gouvernance et à améliorer leurs réponses aux déplacements, sur la base des principes de l'état de droit, ainsi qu'à offrir protection et assistance dans les situations d'urgence. ●●●

● Mobilité humaine : des réponses appropriées

Si la grande majorité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides qui fuient les conflits et les persécutions tentent de se mettre en sûreté dans des pays limitrophes, certains vont chercher plus loin la paix, la sécurité et les moyens de subvenir à leurs besoins. Et il est de plus en plus fréquent qu'ils poursuivent leur route aux côtés de migrants.

La mobilité humaine est une caractéristique fondamentale de notre monde globalisé. De plus en plus, les situations de migrations mixtes engendrent de nouveaux défis pour les États qui accordent l'accès à leur territoire pour des raisons humanitaires.

Pour répondre aux mouvements migratoires, différentes mesures ont été prises, consistant notamment à fermer les frontières, à infliger des sanctions aux transporteurs, à intercepter et à renvoyer les personnes aux points de passage des frontières. Compte tenu du caractère mixte que revêt la mobilité aujourd'hui et de sa complexité, il est nécessaire d'adopter des approches différentes, adaptées à la cause de chaque déplacement, pour offrir des solutions aux diverses personnes qui arrivent au sein de mouvements migratoires mixtes.

Les États doivent de toute urgence mettre en place des filières complémentaires et élargies d'admission à la sécurité et d'accès sécurisé au territoire et à l'asile pour les réfugiés qui participent à des flux migratoires mixtes. Ces mesures éviteront aux réfugiés d'entreprendre des voyages dangereux et les protégeront notamment des risques auxquels ils s'exposent du fait des réseaux criminels qui exploitent leur vulnérabilité.

Les réfugiés ont besoin d'une protection et de garanties spécifiques, pour lesquelles il existe un cadre juridique reconnu, sous la forme de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de son Protocole de 1967. Lorsque les réfugiés ne reçoivent pas cette protection de la part des pays auxquels ils ont demandé l'asile, leur vie peut être menacée. Pour les migrants, d'autres solutions sont parfois applicables.

La réponse aux défis engendrés par des mouvements internationaux mixtes aux formes de plus en plus complexes nécessitera un engagement renouvelé au régime international de protection des réfugiés et une gouvernance des migrations améliorée et plus conforme aux obligations des États.

**DOMAINES D'INTERVENTION
PRÉVUS EN 2016**

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES

Environnement de protection favorable

Lois et politiques élaborées ou renforcées

Promouvoir et renforcer la protection et la sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR

- Un guide recensant les bonnes pratiques en matière de lutte contre la xénophobie, le racisme et la discrimination raciale sera publié en collaboration avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE.

Promouvoir des lois et des politiques axées sur la protection, le respect et la réalisation du droit au travail pour les réfugiés

- Une prise de position doctrinale sur le droit au travail pour les réfugiés, conforme au premier objectif de la Stratégie globale pour les moyens de subsistance, sera publiée afin de « promouvoir le droit au travail et le droit au développement ».

Encourager l'adoption de lois conformes aux normes internationales ou la révision en ce sens des lois existantes

- Des conseils techniques seront offerts afin d'encourager les États à promulguer des lois et des directives politiques, nouvelles ou révisées, intégrant des normes de protection améliorées.
- Des interventions judiciaires seront entreprises pour promouvoir l'élaboration de normes juridiques pertinentes, ainsi que l'interprétation et/ou l'application adéquate des normes existantes.

Plaider pour que les cadres législatifs et politiques applicables à la détention et aux alternatives à la détention soient conformes aux normes internationales

- Dans le cadre de la stratégie Au-delà de la détention (2014-2019) :
 - Des conseils techniques seront prodigués aux pays prioritaires pour encourager la mise en œuvre de lois, nouvelles ou révisées, prévoyant de meilleures garanties en matière de détention, notamment des alternatives à la détention.
 - La mise en œuvre et la progression des Plans d'action nationaux des pays prioritaires seront évaluées.
 - Un programme de formation sur la supervision des lieux de détention des immigrants sera élaboré et des séances de formation régionales seront assurées.
 - Un rapport statistique HCR-OIM sur les tendances mondiales en matière de détention des immigrants sera élaboré.

Cœuvrer pour mettre fin à la détention des enfants demandeurs d'asile et apatrides

- Des conseils techniques concernant les alternatives à la détention adaptées aux enfants continueront d'être offerts à des gouvernements et à d'autres parties prenantes.
- Des instruments de protection des enfants dans le contexte de la détention, comme des évaluations de l'intérêt supérieur et des mécanismes de transfert visant à prévenir la détention des enfants demandeurs d'asile, seront élaborés.
- Un ou plusieurs projets pilotes et des visites d'étude sur l'accueil des enfants et des familles et les alternatives à la détention seront entrepris avec les organisations partenaires et les autorités nationales.

Élaborer, publier et diffuser des orientations sur la protection internationale des réfugiés

- Des orientations juridiques sur des questions d'actualité en rapport avec la protection internationale, notamment sur les demandes de statut de réfugié liées à des situations de violence armée et de conflit armé, seront élaborées.

Promouvoir un plus grand accès à la justice pour les personnes relevant de la compétence du HCR

- Dans le cadre d'un examen de l'engagement du HCR en faveur de l'état de droit, une série d'instruments élaborés pour aider les bureaux à faire le point sur l'environnement juridique et politique et à mieux évaluer les solutions durables possibles seront mis à l'essai.
- Les processus des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit continueront d'être soutenus.

Promouvoir la protection des réfugiés et des apatrides au sein des migrations mixtes

Promouvoir la mise en œuvre ciblée de systèmes attentifs à la protection, qui facilitent la protection et l'accès à l'asile des réfugiés et apatrides participant à des flux migratoires mixtes

- Les stratégies de mise en œuvre dans les pays de transit et de destination seront encore renforcées pour veiller à ce que les processus de gouvernance des migrations mixtes comportent des garanties pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les apatrides (notamment dans la Corne, l'Est, le Nord et le Sud de l'Afrique, en Méditerranée, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale).
- Les efforts déployés ces dernières années pour aider les États et les autres intervenants à identifier et à mettre en œuvre des mécanismes répondant à un éventail de besoins de protection pour les réfugiés et les apatrides seront renforcés, y compris pour les victimes de la traite (notamment dans la Corne de l'Afrique, en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord, en Méditerranée, dans les Balkans occidentaux, en Amérique centrale et dans la région Asie-Pacifique).

Mieux faire comprendre la nécessité de protéger les réfugiés dans le contexte des migrations mixtes

Travailler avec les parties prenantes pour mieux faire comprendre la nécessité impérieuse de protéger les réfugiés dans le contexte des migrations mixtes

- Dix ans après la publication du Plan d'action en dix points sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes, le HCR renouvellera ses efforts pour promouvoir la protection des réfugiés dans le contexte des migrations mixtes.
- Des orientations spécifiques sur la protection des réfugiés dans les mouvements secondaires seront élaborées.

■ Détermination du statut de réfugié

Le HCR est confronté à des défis sans précédent dans la gestion des demandes de statut de réfugié, en raison du volume des demandes en attente. Bon nombre de pays gèrent leurs propres procédures de détermination du statut de réfugié (DSR), mais le HCR assume cette fonction lorsque les pouvoirs publics des pays d'accueil ne sont pas en mesure, ou pas encore en mesure, de le faire. En 2014, le Haut Commissariat a reçu environ 240 000 nouvelles demandes individuelles de DSR dans 63 pays ou territoires. Sa capacité mondiale de détermination du statut de réfugié au travers de procédures individuelles est insuffisante, de sorte que le nombre de décisions est considérablement inférieur à la demande et que le nombre de dossiers en attente augmente sensiblement.

Devant faire face à un nombre record de situations d'urgence, le HCR ne peut allouer le niveau de ressources nécessaire pour assurer l'accès à des procédures individuelles de DSR rapides et de qualité. Dans certaines opérations, les nouveaux demandeurs doivent attendre des années avant de passer leur entretien avec l'Organisation. Dans d'autres situations, les bénéficiaires que procure la DSR sur le plan de la protection sont minimes, certains réfugiés reconnus comme tels n'étant même pas en mesure de régulariser leur séjour dans le pays d'accueil et/ou d'améliorer leur accès aux droits fondamentaux.

Dans ce contexte, le HCR définit actuellement une orientation stratégique pour son futur engagement dans le traitement des dossiers individuels de DSR.

S'il y a lieu, l'Organisation renoncera à traiter les demandes de DSR individuelles et recherchera d'autres méthodes de protection pour des populations spécifiques. Ces autres méthodes de protection consisteront, par exemple, à rechercher des possibilités de migration professionnelle pour des groupes spécifiques ou à promouvoir des régimes de protection temporaire. Ces approches seront pleinement ancrées dans des stratégies de protection. En outre, si l'on estime que la DSR reste un instrument de protection nécessaire, le HCR s'efforcera de réaliser des gains d'efficacité dans le traitement des dossiers, y compris en appliquant des stratégies spécifiques pour certains groupes.

La cohérence et la qualité seront encouragées grâce à l'élaboration d'outils et de documents d'orientation supplémentaires. L'Organisation tâchera de resserrer sa coopération avec les États dans le domaine de la DSR. Si les États cherchent à jouer un rôle plus important dans la DSR, le HCR soutiendra et accompagnera le processus. Si l'implication de l'Organisation dans la DSR se limite aux fonctions de surveillance prévues par la Convention de 1951, le HCR continuera de s'engager dans des activités d'assurance qualité.

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2016

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES

Processus de protection et documents adéquats

Amélioration de l'accès aux procédures de détermination du statut et de la qualité de ces procédures

Poursuivre l'élaboration de politiques, d'orientations, de normes et de procédures relatives à la détermination du statut de réfugié (DSR) et continuer à en surveiller l'application

- Des orientations opérationnelles, juridiques et procédurales sur les procédures et les décisions en matière de DSR, notamment des directives sur l'examen et l'évaluation de la crédibilité des demandes, seront communiquées de manière ponctuelle et régulière.
- Des orientations sur l'utilisation stratégique de la DSR en vertu du mandat et sur les stratégies de traitement efficaces pour des populations spécifiques seront élaborées.
- Les Normes relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié relevant du mandat du HCR seront révisées et actualisées.
- Des orientations claires sur les procédures d'asile/de DSR et sur l'application des critères d'exclusion prévus par la Convention de 1951 seront communiquées aux Gouvernements, au personnel du HCR et aux autres intervenants. Ceci devrait conduire à une DSR plus juste et plus uniforme pour les demandeurs d'asile.
- Les principes directeurs sur l'exclusion de la protection internationale en vertu de l'article 1F de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés continueront d'être actualisés et révisés.

Renforcer la capacité du personnel et des opérations assurant la DSR au titre du mandat du HCR, y compris par des déploiements

- Des formations spécifiquement consacrées à la DSR, dont 4 sessions du programme de formation à la DSR, seront élaborées et assurées, au bénéfice de 140 agents chargés de la DSR au titre du mandat du HCR.
- Un nouveau programme de formation aux entretiens, destiné aux agents du HCR chargés de la DSR et d'autres activités liées à la protection, sera mis à l'essai et perfectionné.
- Le personnel du HCR chargé de la DSR bénéficiera d'une formation sur les informations relatives aux pays d'origine (IPO), notamment grâce au déploiement du nouveau module de formation en ligne sur les IPO.
- Sous réserve de financement, un appui sera offert à des opérations de DSR au titre du mandat, moyennant le déploiement d'experts en la matière.

Assurer l'accès des personnes chargées de statuer sur les demandes d'asile à des informations et des orientations actualisées et spécifiques sur les pays d'origine.

- Des orientations sur les principaux pays d'origine, concernant les IPO, l'éligibilité et autres aspects propres à ces pays seront publiées.
- Le site *Refworld* sera régulièrement actualisé pour veiller à ce que les gouvernements, le personnel du HCR et les autres personnes intervenant dans les procédures d'asile/de DSR continuent de bénéficier d'informations à jour et fiables.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Risque de violence sexuelle et sexiste réduit et qualité de la réponse améliorée

Assurer l'élaboration de programmes de lutte contre la violence sexuelle et sexiste (VSS) en situation d'urgence

- Jusqu'à 6 officiers de protection seront prêts pour un déploiement au début des situations d'urgence, aux fins de la mise en place de programmes de prévention et de réponse en matière de VSS.
- 5 projets multisectoriels innovants seront exécutés pour renforcer la prévention de la VSS, y compris dans des opérations d'urgence.

Offrir des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies contre la VSS

- Les opérations du HCR dans 50 pays bénéficieront d'un appui pour élaborer et appliquer des stratégies de lutte contre la VSS adaptées à leur contexte.

Développer la gestion efficace des données

- Les opérations du HCR dans 24 pays recevront un appui technique pour déployer et mettre en œuvre le système interorganisations de gestion de l'information sur la violence sexiste (GBVIMS).

Renforcer la capacité de lutte contre la VSS

- Les directives révisées de l'IASC sur l'intégration des interventions de lutte contre la VSS dans l'action humanitaire seront déployées.
- Le guide de l'animateur sur la prévention et la réponse en matière de VSS sera diffusé en version anglaise, arabe et française.
- 40% des membres du personnel suivront ou auront achevé le programme obligatoire de formation en ligne sur la VSS.



**DOMAINES D'INTERVENTION
PRÉVUS EN 2016**

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES

Protection de l'enfance renforcée

Renforcer les programmes de protection de l'enfance

- Les systèmes de gestion des cas, notamment les procédures de détermination de l'intérêt supérieur, destinés aux enfants en situation de risque, seront renforcés dans 35 opérations au moins.
- Des orientations et des outils seront élaborés pour renforcer les programmes de protection de l'enfance en milieu urbain.
- Un appui ciblé sera apporté aux 16 opérations de pays prioritaires qui mettent en œuvre le Cadre de protection des enfants.
- Les opérations dans au moins 15 pays bénéficieront d'un appui opérationnel et technique, moyennant le déploiement de spécialistes de la protection de l'enfance.

Protection des enfants en déplacement

- L'initiative régionale Vivre, apprendre et jouer en sécurité, destinée aux enfants non accompagnés et séparés et aux autres enfants vulnérables sera mise en œuvre en Égypte, en Éthiopie, au Soudan et au Yémen.

Renforcer les programmes destinés aux adolescents et aux jeunes

- 21 projets lancés et animés par des jeunes seront soutenus et financés au moyen du Fonds pour les initiatives des jeunes.
- Des consultations avec les jeunes réfugiés seront organisées dans cinq lieux.

Renforcer les interventions de protection de l'enfance en situation d'urgence

- 2 spécialistes itinérants de la protection de l'enfance en situation d'urgence seront mis à disposition et fourniront un appui stratégique pour renforcer la capacité de réponse du HCR.
- 4 opérations d'urgence continueront de recevoir un appui ciblé, moyennant le déploiement de spécialistes de la protection de l'enfance, l'élaboration d'outils opérationnels et des stratégies propres à des pays ou régions.

Renforcer la capacité de protection de l'enfance

- 25 spécialistes de l'éducation et de la protection des enfants bénéficieront de la formation interorganisations sur la protection de l'enfance dans les situations de réfugiés.
- Des sessions de formation seront organisées à l'échelon mondial, régional et national.

Œuvrer pour mettre fin à la détention des enfants demandeurs d'asile et apatrides

- Dans le cadre de la stratégie Au-delà de la détention, des conseils techniques concernant en particulier les alternatives à la détention adaptées aux enfants, continueront d'être offerts à des gouvernements.
- Des outils destinés à prévenir la détention des enfants demandeurs d'asile seront élaborés et perfectionnés.

Assurer une promotion efficace de la protection de l'enfance et renforcer les partenariats dans ce domaine

- La protection des enfants déplacés sera intégrée aux outils et aux politiques interorganisations.
- De nouveaux partenariats pour la protection de l'enfance seront noués à l'échelon mondial et régional.

● *Causes profondes des déplacements*

Le huitième Dialogue annuel du Haut Commissaire sur les défis de protection se tiendra en décembre 2015, sur le thème : « Comprendre les causes profondes des déplacements et y faire face ».

Le nombre de personnes déplacées par les conflits a atteint un niveau jamais observé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Parallèlement, les crises « semi-permanentes » et les situations de déplacement prolongé sont également en hausse. Près de la moitié des réfugiés sont

exilés depuis au moins cinq ans et pour des millions d'entre eux, ce déracinement dure depuis des décennies. Des réfugiés de la troisième génération naissent aujourd'hui dans les camps.

Cependant, il est de plus en plus difficile de trouver des solutions pour remédier à ces déplacements. En raison de la violence et des troubles qui sévissent dans bon nombre de pays, l'année 2014 a été marquée par le plus faible nombre de rapatriements

librement consentis observé depuis le début des années 1980.

Dans ce contexte, l'objectif principal du Dialogue est de réunir les États, les organisations intergouvernementales, les acteurs de la société civile et les autres partenaires humanitaires et universitaires concernés afin de mieux cerner les causes profondes – anciennes ou naissantes – des déplacements et de déterminer les mesures qui permettront de les prévenir, d'y faire face et de les résoudre. ■

Œuvrer pour l'égalité des genres

Les déplacements forcés causés par des conflits et des catastrophes naturelles ont atteint un niveau sans précédent. Alors que les situations de déplacement ont des effets multiples et variés sur les femmes comme sur les hommes, on a généralement tendance à présenter les femmes déplacées comme des victimes impuissantes. Cette vision continue d'entraver les efforts déployés par les humanitaires pour lutter contre les risques particuliers auxquels les femmes et les filles sont exposées et compromet de surcroît l'action destinée à tirer parti de leurs atouts et de leurs capacités.

En réalité, les femmes font preuve de courage et d'ingéniosité dans l'adversité et témoignent d'une remarquable aptitude à assurer la survie de leur famille et de leur communauté dans des environnements inconnus et fréquemment hostiles. Une étude récente en a apporté la confirmation et a clairement montré que dans les contextes humanitaires, une action centrée sur l'élaboration de programmes pour l'égalité des genres – dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance – a un effet positif, direct et mesurable, sur les femmes, leurs familles et l'ensemble de leur communauté (voir *The Effect of Gender Equality Programming on Humanitarian Outcomes*, Institute of Development Studies (IDS) et

ONU-Femmes, Nations Unies, New York, 2015).

On ne peut plus continuer à invoquer les nécessités d'une intervention d'urgence destinée à sauver des vies, ou recourir à des arguments culturels pour justifier le non-engagement dans la problématique de l'égalité des genres. Le HCR reconnaît néanmoins qu'il faut, pour venir à bout de ces limites et des autres obstacles entravant l'élaboration de programmes efficaces de promotion de l'égalité des genres dans le contexte humanitaire, une attention, des ressources et des innovations soutenues.

En s'appuyant sur des décennies de travail dans ce domaine, l'Organisation s'apprête à entamer un examen mondial de ses pratiques opérationnelles dans le domaine de l'égalité des genres, en étudiant notamment la manière dont elle a fait progresser l'action essentielle sur les femmes, la paix et la sécurité (Résolution 1325 du Conseil de Sécurité) en coopérant avec les communautés et les acteurs de la société civile. Cette étude donnera lieu à une actualisation des Cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées (consultable sur www.refworld.org) et déterminera les domaines clés où un soutien concret, pratique au personnel et aux partenaires est nécessaire dans tous les secteurs, en vue d'élaborer de nouvelles directives opérationnelles sur les programmes de promotion de l'égalité des genres en 2016. ■

DOMAINES D'INTERVENTION PRÉVUS EN 2016

PRINCIPALES RÉALISATIONS VISÉES

Besoins de base et services essentiels

Services pour les personnes qui ont des besoins particuliers renforcés

Renforcer la capacité à répondre aux besoins de protection spécifiques des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) qui relèvent de la compétence de l'Organisation

- Un module de formation des formateurs, fondé sur le contenu du programme global de formation mis en ligne en 2015, sera déployé.
- Les bonnes pratiques et les conseils pratiques aux opérations de pays seront rassemblés et diffusés.

Renforcer la capacité à répondre aux besoins de protection spécifiques des personnes handicapées

- Au moins cinq équipes opérationnelles bénéficieront d'un appui technique ciblé sur l'insertion des personnes handicapées.
- Un programme global de formation sur l'insertion des personnes handicapées fera l'objet d'une ample diffusion.

Renforcer l'égalité des genres au sein des communautés déplacées afin de faire progresser la mise en œuvre du cadre sur les femmes, la paix et la sécurité

- Suite à l'examen des questions de genre entrepris dans l'ensemble de l'Organisation en 2015, des recommandations clés seront formulées en vue d'ancrer encore davantage les critères d'égalité hommes-femmes dans les pratiques opérationnelles du HCR.
- Des opérations et des régions clés seront identifiées pour renforcer l'égalité des genres dans la planification et l'exécution opérationnelles.
- En tirant les enseignements de l'examen des Cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées entrepris en 2015, le HCR finalisera des directives sur l'égalité des genres et les mettra en œuvre, en vue d'accroître la participation effective des femmes dans toutes les structures décisionnelles.
- Des modules de formation en ligne, destinés à permettre au personnel d'aborder avec efficacité les questions d'égalité hommes-femmes et de les inclure dans toutes les activités de programme, seront élaborés.
- Le dispositif chargé de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du HCR sera développé et renforcé pour appuyer les programmes de promotion de l'égalité des genres.

Mobilisation communautaire renforcée et élargie

Les opérations renforceront leur capacité de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation concernant les programmes de protection et d'assistance, en étroite collaboration avec les personnes qui relèvent de la compétence du HCR

- Un appui ciblé sera apporté à 4 opérations au moins.
- Une initiative de formation sur la protection communautaire sera mise en œuvre dans une région au moins.

Renforcer l'approche participative du HCR et le mécanisme de responsabilisation à l'égard des populations touchées

- Un cadre de responsabilisation sera élaboré et des orientations pratiques seront communiquées aux opérations dans les pays.

Améliorer l'accès à une éducation de qualité

Offrir un appui technique aux opérations pour faciliter l'intégration des réfugiés dans les systèmes et les programmes nationaux d'éducation

- Des directives opérationnelles mondiales sur l'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation seront publiées.
- Au moins 20 pays bénéficieront d'un appui technique pour renforcer l'intégration des réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation.

Les opérations augmentent l'inscription et la rétention des enfants non scolarisés dans le primaire

- 12 pays recevront, au titre du programme Éduquer un enfant, un appui technique ciblé pour inscrire 140 000 enfants non scolarisés à l'école primaire

Évaluer l'impact de la stratégie d'éducation du HCR pour la période 2012-2016 en vue d'élaborer la prochaine stratégie pluriannuelle dans le domaine de l'éducation

- Une stratégie mondiale d'éducation pour la période quinquennale 2017-2021 sera élaborée conformément à la stratégie mondiale de protection du HCR.

Développer et promouvoir l'innovation dans l'éducation

- 11 pays prioritaires recevront un appui technique ciblé pour mettre en œuvre des projets éducatifs novateurs.

Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur

- Dans le cadre du programme annuel de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI) et d'autres programmes entre le HCR et divers partenaires, plus de 4 000 étudiants réfugiés recevront des bourses.
- Le HCR animera un consortium de partenaires travaillant sur l'enseignement connecté, ce qui facilitera l'accès aux études de 2 000 apprenants réfugiés.

L'aggravation de la situation en Syrie et dans la région jette sur les routes des milliers de réfugiés désespérés

Version adaptée d'un article d'actualité du HCR

8 SEPTEMBRE 2015



HCR/B. DIAB

Des enfants syriens jouent dans les rues d'Alep, une ville qui accueille plus d'un million de déplacés internes.

En dépit des nombreux défis et d'un environnement de travail très précaire, le HCR continue de venir en aide aux personnes en détresse d'un bout à l'autre de la Syrie, en fournissant des produits de première nécessité, de l'argent, des soins médicaux, des abris, un accompagnement psychosocial et une aide juridique.

Les Syriens ont de plus en plus de difficultés à trouver sécurité et protection dans les pays voisins qui, débordés par des afflux massifs, confrontés à l'insuffisance de l'aide internationale et inquiets pour leur sécurité, ont pris cette année des mesures pour endiguer le flot de réfugiés – notamment en limitant l'accès à leur territoire ou en gérant plus étroitement leurs frontières, et en soumettant les réfugiés qui souhaitent prolonger leur séjour à des formalités complexes et onéreuses.

Les plus de 4 millions de réfugiés qui se trouvent déjà dans les pays limitrophes et qui vivent dans leur grande majorité hors des camps organisés, voient aussi leur espoir s'amenuiser à mesure qu'ils s'enfoncent dans une misère noire.

« J'ai l'impression d'être en prison ici », dit Hind, qui a fui Damas et vit avec son mari et ses trois enfants en bas âge dans une remise à Mafrq, une ville du nord de la Jordanie. Il y a six mois, voyant ses ressources diminuer, la famille a été obligée de renoncer à l'appartement qu'elle louait. « Nous ne sortons pas, nous ne faisons rien... Nous avons perdu le peu d'espoir qu'il nous restait. »

De récentes études entreprises en Jordanie et au Liban ont mis en évidence une augmentation sensible de la vulnérabilité des réfugiés, dans un contexte où les programmes de réfugiés manquent de financement. Une évaluation réalisée par le HCR en Jordanie, où plus de 520 000 Syriens vivent hors des camps de réfugiés, a montré que 86 pour cent de la population réfugiée vivant en milieu urbain et rural était désormais sous le seuil de pauvreté.

Ayant épuisé toutes leurs économies et vu disparaître les ressources qu'ils possédaient autrefois, plus de la moitié des ménages réfugiés dans le pays sont fortement endettés et ont recours à des moyens de plus en plus

GENÈVE, septembre 2015 |

La dégradation de la situation en Syrie et dans les pays limitrophes conduit des milliers de Syriens à prendre tous les risques lors de périlleux voyages vers l'Europe, a alerté mardi l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés. Alors que la crise entre dans sa cinquième année et que l'on n'entrevoit pas l'amorce d'une solution politique, le désarroi grandit, laissant peu d'espoir.

extrêmes pour s'en sortir. Bon nombre d'entre eux mangent moins ou envoient des membres de leur famille – y compris leurs enfants – mendier dans la rue.

La situation est semblable au Liban. Les premières conclusions d'une étude récente sur la vulnérabilité montrent que 70 pour cent des ménages de réfugiés syriens sont bien au-dessous du seuil national de pauvreté – alors que cette proportion était de 50 pour cent en 2014. Au Liban aussi, un plus grand nombre de réfugiés achètent des denrées alimentaires à crédit, retirent leurs enfants de l'école et ont recours à la mendicité.

Il y a 4 088 099 réfugiés syriens enregistrés dans les pays voisins de la Syrie, dont 1 938 999 en Turquie, 1 113 941 au Liban, 629 266 en Jordanie, 249 463 en Iraq, 132 375 en Égypte et 24 055 dans divers pays d'Afrique du Nord. Douze pour cent seulement des Syriens réfugiés à travers la région vivent dans des camps de réfugiés formels. ○